



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'élaboration d'une stratégie pour la promotion et la protection du patrimoine culturel

Conformément aux termes de la convention régissant l'Union Economique des Etats de l'Afrique Centrale, la Commission de la CEMAC lance un processus devant aboutir à l'élaboration d'une stratégie pour la promotion et la protection du patrimoine culturel des Etats membres de la Communauté.

A cet effet, du 09 au 13 janvier 2024 à Douala, République du Cameroun, une réunion de concertation, guidée par la volonté d'impliquer les acteurs culturels à tous les niveaux, sera un cadre d'échange pour identifier les domaines de concentration, définir les données utiles et adopter les outils permettant d'élaborer une stratégie lisible et pragmatique reflétant les attentes des administrations et acteurs culturels de la sous-région.

Les représentants des Etats membres (administration et société civile) et des partenaires sont attendus à cet important rendez-vous sur la culture.

En effet, la culture est l'un des piliers fondateurs du mandat de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La convention régissant l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC) mandate notamment la Commission de la CEMAC, dans son article 46, pour la promotion et la protection des valeurs culturelles nationales et du patrimoine artistique des États, de la promotion des valeurs culturelles communes, de la protection de la qualité de l'environnement dans les sites touristiques ou encore de la promotion du tourisme durable. Ces provisions servent de point d'ancrage autour duquel s'articule la mission du département de l'Éducation, de la Recherche et du Développement Social, chargé des Droits de l'Homme et de la Bonne Gouvernance de la CEMAC, chargé notamment d'établir et de mettre en œuvre une feuille de route structurée, cohérente et mesurable, reflétant les aspirations de développement du secteur culturel en général, et des domaines susmentionnés en particulier, au sein de la zone CEMAC.

Le rôle de la culture pour le développement est désormais largement reconnu par la communauté internationale. La Déclaration ministérielle de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable

- MONDIACULT 2022, tenue du 28 au 30 septembre 2022 à Mexico, à laquelle ont activement pris part des Ministres de la Culture de quelques Etats de la CEMAC, appelle à investir dans des chantiers prospectifs pour valoriser l'impact transformateur de la culture pour le développement durable. La Charte de la Renaissance culturelle africaine et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, intègrent pleinement les objectifs culturels aux stratégies de développement.

Afin d'accompagner cette dynamique, et de répondre aux aspirations de ses Etats membres, la CEMAC amorce ce projet d'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action culturels avec l'appui de l'Unesco.

Fait à Malabo, le 09 janvier 2023

La Direction de la Communication